

L'hon. M. Martin: Mon très honorable ami me permet-il de l'interrompre? Je sais qu'il lui répugnerait de laisser planer une mauvaise impression. Ne convient-il pas que lors de l'institution de la force pour le Congo, alors que le gouvernement de l'époque, dont il faisait partie, avait consenti à y prendre part, ce gouvernement avait adopté une attitude analogue à celle que j'ai prise aujourd'hui et qui, à la lumière des événements du temps, était celle qui s'imposait, j'en suis sûr. On n'avait pas alors divulgué les directives données à la force. Je tiens à dire au très honorable représentant que nous n'avons pas adopté cette attitude parce que nous ne voulons pas donner de renseignements. Si nous donnions pareils renseignements, nous irions à l'encontre des fonctions pour lesquelles cette force a été instituée, savoir mettre au point des arrangements visant à préserver la paix dans une situation des plus délicates.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je ne vois aucune analogie ici. La situation au Congo était bien différente de celle-là. Je fais appel à ma mémoire en ce moment, mais je ne crois pas qu'il ait jamais été question de ne pas faire connaître les directives, en ce qui concernait le mode d'action de la force de la paix.

L'hon. M. Martin: On ne les a jamais publiées au grand jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député dit qu'on ne les a pas divulguées.

L'hon. M. Martin: Il ne le fallait pas non plus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avons précisé les buts et les pouvoirs à cette occasion et la force s'est acquittée de ses fonctions conformément aux renseignements que nous donnions au Parlement et qui se fondaient sur les dispositions qui avaient été prises. Je ne vois pas de raison ici pour que la chose soit confidentielle. Pour quelle raison une force déléguée en qualité de force de la paix s'acquitterait-elle de ses fonctions de façon secrète?

L'hon. M. Martin: Il n'est pas question de secret. Mon très honorable ami ne devrait pas dire cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans la situation actuelle, il semble que la population du pays qui a fourni cette force ne doive savoir rien autre chose que le fait qu'il y a eu une contribution en hommes et en argent. Nul n'est censé savoir de quelle manière la force va fonctionner ni en vertu de quel principe elle va s'acquitter de sa tâche. Les paroles du ministre à cet égard me laissent froid. Il nous faudrait d'autres renseignements que ceux qu'on trouve dans les journaux.

L'hon. M. Martin: Je sais que mon très honorable ami s'est montré très patient envers mes interruptions, mais qu'il me permette de lui signaler la déclaration du général Gyani lui-même que le *Times* de Londres du 28 mars a reproduite en ces termes:

Quant à savoir quelles directives on avait reçues...et quels ordres on avait donnés...le général Gyani n'a pu ou n'a pas voulu fournir la moindre précision.

La raison est celle-là même que j'ai invoquée. Je prie mon très honorable ami...

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'ai écouté le ministre avec toute l'attention voulue...

L'hon. M. Martin: C'est juste. Mille excuses.

Le très hon. M. Diefenbaker: ... et j'ai encore gardé le silence, mais le ministre n'aime pas ce que je suis en train de révéler. Assurément, ce n'est pas le général Gyani qui s'en chargera. Le général Gyani est le général commandant de toutes les forces. Nous sommes réunis ici au Parlement du Canada et nos mains ne sont pas liées de la manière dont sont liées les mains du général commandant cette force. Bien sûr, je sais ce qu'a déclaré le général Gyani, mais je ne parle pas au général Gyani. Je m'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Parlement de notre pays et je lui demande quelles sont les directives générales et comment cette force doit s'en acquitter. A coup sûr, on ne saurait comparer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son propre Parlement et le général désigné pour commander les ressortissants de quatre ou cinq pays réunis sous la bannière des Nations Unies. Je ne veux pas priver l'honorable député de Burnaby-Coquitlam de l'occasion de se prononcer, voilà pourquoi je m'arrête pour l'instant.

M. Douglas: Je remercie le chef de l'opposition de m'accorder quelques instants pour dire certaines choses. Je désire faire deux remarques au sujet de l'exposé du ministre. Tout d'abord, au sujet de l'OTAN, je n'ai pas le temps d'en discuter de façon détaillée mais j'aimerais signaler qu'il m'est impossible d'accepter que l'OCDE ait réellement rempli le rôle qui est assigné à l'OTAN dans l'article II. Sauf erreur, on envisageait un rôle beaucoup plus vaste; on prévoyait que l'organisation viendrait économiquement en aide aux pays sous-développés. A mon avis, l'OCDE ne s'est pas encore acquittée de cette tâche de façon raisonnable.

En second lieu, j'espérais que le ministre nous fournirait des renseignements au sujet de la force nucléaire multinationale qu'on projette d'établir. Notre parti a appuyé l'OTAN à titre d'alliance militaire établie pour servir de force de dissuasion contre